

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**  
**à 19 Heures 00**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12                      Date de convocation : 25 août 2020  
Pouvoirs : 2  
Nombre de membres votants : 14  
N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mil vingt le premier septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE CERGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Hélène VAGINAY, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - DECHAVANNE Yves - PALLUET Christine - CLAIR Cyril, Adjoints - PALLUET Françoise - Pierre VIGNON - LAURENT Benoît - BEAUPERTUIT Sandrine - DUGELET Patrick - DESPINASSE Stéphan - SUCHEL André -DECHELETTE Anaïs -.

ABSENTS avec excuses : SIVIGNON Corinne - MARCEAU Laurence ( pouvoir à Christine PALLUET) - ANTOINAT Guy (pouvoir Hélène VAGINAY)

Secrétaire élu pour la durée de la session : BEAUPERTUIT Sandrine

Le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal, qui est adopté à l'unanimité.

**BUDGET**

**1°)**  
**DELIBERATION N° 2020-047 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chap. 023 Immobilisations en cours D 2313 opération 141	479.55 €	
<b>TOTAL Dépenses 023 Immobilisations en cours OPERATION 141 Garage Fouilland :</b>	<b>479.55 €</b>	
Chap. 204 Subvention d'équipement versé 2041582		479.55 €
<b>TOTAL Chap. 204 Subvention d'équipement versé 2041582</b>		<b>479.55</b>

**2°)**  
**DELIBERATION N° 2020-048 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**DECISION MODIFICATIVE N°2 PAR VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chap. 023 Immobilisations en cours D 2313 opération 149	588.43 €	
<b>TOTAL Dépenses 023 Immobilisations en cours OPERATION 149 :</b>	<b>588.43 €</b>	
Chap. 204 Subvention d'équipement versé 2041582 op 196		588.43 €
<b>TOTAL Chap. 204 Subvention d'équipement versé 2041582 op 196</b>		<b>588.43 €</b>

3°)

**DELIBERATION N° 2020-049 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0  
DECISION MODIFICATIVE N°3 VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chap. 023 Immobilisations en cours D 2312 opération 112 Terrain de loisirs	500.00 €	
Chap. 023 Immobilisations en cours D 2312 opération 163 Cimetière	500.00 €	
Chap. 023 Immobilisations en cours D 2315 opération 169 Opération sécurité	500.00 €	
<b>TOTAL Dépenses 023 Immobilisations en cours :</b>	<b>1 500.00 €</b>	
Chap. 021 Immobilisations corporelles D 2183 opération 180 Matériel informatique	500.00 €	
<b>TOTAL Dépenses 021 Immobilisations corporelles :</b>	<b>500.00 €</b>	
Chap. 041 opérations patrimoniales 2315		2 000.00 €
<b>TOTAL Chap. 041 opérations patrimoniales 2315</b>		<b>2 000.00 €</b>

4°)

**DELIBERATION N° 2020-050 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0  
DECISION MODIFICATIVE N°4 REVISION DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des remarques formulées par Mme Laurence Issartel CURATOLO, comptable de la Trésorerie de Charlieu, concernant la prise en charge du budget communal 2020 et les écritures inscrites au solde d'exécution de la section investissement (001).

En effet, suite à la clôture du budget lotissement au 31/12/2019, le résultat négatif de ce budget d'un montant négatif de – 7494.52 euros, a été porté en solde d'exécution négatif de la section d'investissement du BP communal 2020.

Au solde d'exécution positif de la section d'investissement, a été porté le solde d'exécution positif du budget communal pour un montant de 142 754.29 euros.

A la demande du comptable et pour une mise en conformité avec le BP du comptable, les résultats doivent être contractés.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 001 : Solde exécution invest reporté	7 494.52 €			
<b>TOTAL D 001 : Solde exécution inv reporté</b>	<b>7 494.52 €</b>			
R 001 : Solde exécution inv reporté			7 494.52 €	
<b>TOTAL R 001 : Solde exécution inv reporté</b>			<b>7 494.52 €</b>	
Total	7 494.52 €		7 494.52 €	
Total Général		- 7 494.52 €		-7 494.52 €

5°)

Madame le Maire fait le point sur les subventions obtenues :

Subventions	Accordé	Prévu
Droits mutations Département	21 687.02 euros	18 000.00 euros
Péréquation taxe professionnelle	407.16 euros	407.16 euros
Dotation compensation Exonérations taxe foncière bâti	129.00 euros	129.00 euros
Dotation compensation Exonérations taxe habitation bâti	7 272.00 euros	7 272.00 euros
Dotation compensation Exonérations taxe habitation non bâti	1 273.00 euros	1 273.00 euros
Solidarité 2020 2 <sup>ème</sup> tranche chalets	7 000.00 euros	7 000.00 euros
Fonds solidarité pour sécurisation	5 572.00 euros	5 572.00 euros
Voirie 2020	11 714.00 euros	11 714.00 euros
DETR 2020 pour sol salle basket	7 004.90 euros	
Etat pour contribution achats masques	600.00 euros	600.00 euros

6°)

**DELIBERATION N° 2020-054 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0 SOL SPORTIF SALLE DE BASKET – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU BONUS RELANCE DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de refaire le sol sportif de la salle de basket. Ce sol a plus de 20 ans et devient dangereux pour les joueurs du fait de son usure très importante : plus d'amortissant, risque de glissade. Au niveau hygiène, il n'est plus aux normes et devient dangereux lorsque les joueurs chutent et se brûlent de leur glissade.

Le remplacement du sol sportif de la salle de basket pourrait être une continuité des travaux, qui sont actuellement en cours, de mise en conformité des vestiaires de cette même salle.

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Gerflor, spécialiste au niveau de la fourniture des sols sportifs et un devis estimatif a été demandé à l'entreprise Aubonnet de Cours, pour un montant de 35 024.56 euros HT.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une subvention de 7 004.90 euros a été accordée à ce projet dans la cadre de la DETR 2020. Ce qui laisse à la charge de la commune 28 019.65 euros.

Madame le Maire informe que la CAF de la commune est faible.

Actuellement la Région Auvergne Rhône Alpes a décidé d'agir pour la relance économique et propose une subvention « Bonus Relance ». Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour le sol sportif du basket la subvention « Bonus Relance ».

Le plan de financement sera le suivant :

Montant du Projet : 35 024.56 euros HT

Subvention accordée :  
DETR 2020 7 004.90 euros

Subvention demandée :  
Région Bonus Relance 21 014.00 euros

Autofinancement :  
Commune 7 005.66 euros HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de changement du sol sportif de la salle de basket, pour un montant de 35 024.56 euros HT ;

- **SOLLICITE** une subvention de 21 014 euros auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du « Bonus Relance » ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que les écritures comptables seront passées au BP communal 2020 opération 134.

7°)

Madame Le Maire informe que le Département a débloqué une enveloppe pour toutes les collectivités qui le souhaitent, pour des travaux effectués par des entreprises locales. Les travaux doivent débuter avant fin 2020 et la demande de subvention doit être faite avant le 31/10/2020.

Le budget communal ne permettant pas d'effectuer des travaux autres que ceux prévus au BP 2020, avant la fin de l'année, aucune subvention exceptionnelle ne sera demandée au Département.

8°)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'achat d'agendas « notre temps », à distribuer aux aînés de la commune, puisque le goûter intergénérationnel n'a pu être renouvelé.

Cette opération a été faite cette année en début d'année. Coût pour 50 agendas 408.81 euros TTC

### **CHALETS DE LOISIRS**

#### **DELIBERATION N° 2020-052 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0 CHALETS DE LOISIRS – FACTURATION DU MENAGE POUR LA REMISE EN ETAT CHALET ROSE ET DU MATERIEL MANQUANT A LA SOCIETE LTR POLAND :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le chalet rose a été loué plusieurs mois, par l'intermédiaire de l'entreprise Plasse de Le Cergne, à des employés d'une société d'intérim LTR Poland.

Lors du départ des employés en août 2020, la personne en charge de l'intendance et du ménage a dû effectuer 15h00 de ménage, car le chalet avait été rendu très sale.

De plus lors de l'inventaire, il manquait : une tasse, 2 cuillères à dessert, un grand saladier, une poubelle de cuisine, 2 couvertures, 3 oreillers et 3 alèses d'oreillers.

Il a été convenu, avec l'entreprise LTR Poland, de facturer les heures de ménage de remise en état, ainsi que le remplacement du matériel manquant à l'inventaire.

Le coût horaire de l'agent technique en charge du ménage s'élève à 18.93 euros (brut + charges + CP).

Le coût du matériel manquant s'élève à : 2.50 € la tasse, 2 € les 2 cuillères à dessert, 10 € le grand saladier, 8.99 € la poubelle de cuisine, 52.30 € les 2 couvertures, 23.97 € les 3 oreillers et 7.47 € les 3 alèses d'oreillers soit un total pour le matériel de 107.23 euros.

Madame le Maire propose de facturer à LTR 15h00 à 18.93 euros soit 283.95 euros et 107.23 euros pour le matériel remplacé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de facturer à LTR LTR POLAND SP. Z.O.O.

Plac Bankowy 200-095 Warszawa KRS 0000760380 REGON 381954690 Espagne, la somme de 283.95 euros correspond à 15h00 de ménage pour la remise en état du chalet rose, ainsi que 107.23 euros pour le matériel manquant ;

- **DIT** que la recette sera portée au budget communal.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### **DELIBERATION N° 2020-051 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0 SUBVENTIONS 2020 :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ALLOUER** au titre de l'année 2020, les subventions suivantes :

- Jeanne d'Arc du CERGNE ..... 1 000,00 Euros
  - Sou des écoles ..... 650,00 Euros
  - Anciens combattants ..... 100,00 Euros
  - ADMR du canton de BELMONT-DE-LA-LOIRE ..... 200,00 Euros
  - Association Taï Chi du CERGNE ..... 200,00 Euros
  - Cours La Ville Initiative ..... 100,00 Euros
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65748 de l'exercice en cours.

## **MUTUELLE COMMUNALE**

Renouvellement de l'offre proposée aux habitants de la commune.

### **URBANISME :**

1°/

Madame le Maire évoque le permis de construire concernant TowerCast accordé le 2 juillet 2019 sous réserve que l'entreprise prenne en charge les frais d'extension du réseau électrique pour un montant de 11 250 euros TTC et du réseau télécommunication pour 8 810 euros TTC.

Towercast nous a informé ne pas avoir besoin du réseau de télécommunication et prendre en charge intégralement les frais pour le réseau électrique.

Des points doivent être encore abordés avec le SIEL et TowerCast. Le sujet sera donc abordé lors d'un prochain conseil.

2°/ PLU

La dématérialisation du PLU est obligatoire. Une subvention peut être accordée par l'état si nous passons par un cabinet comme qui se charge de transférer le PLU sous format numérique le coût peut varier entre 1 000 et 2 000 euros. Madame le Maire va se rapprocher du cabinet d'études. Un rendez-vous sera pris prochainement car divers points devront être revus.

3°/

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de conciliation en matière d'urbanisme pour l'élaboration de schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales est arrivée à expiration depuis le renouvellement des conseils municipaux. L'élection des nouveaux membres aura lieu le 2 novembre 2020 à la Préfecture. Seront élus 6 maires ou conseillers municipaux titulaires + 6 suppléants. Si des conseillers sont intéressés pour faire une liste de candidats, celle-ci devra être déposée avant le 25/09/2020 à la Préfecture.

### **TRAVAUX**

1°/

Monsieur André Suchel prend la parole et fait un point sur les travaux de la salle de basket qui avancent bien, sans aucun retard des entreprises pour le moment.

2°/

Monsieur Patrick Dugelet prend la parole et informe le Conseil Municipal de sa démarche pour renégocier les emprunts en cours et demander des propositions pour les futurs travaux de la station d'épuration, qui devraient être lancés prochainement. Il présente une proposition de crédit du crédit agricole et une de la caisse d'épargne. Seul le Crédit agricole propose de racheter un prêt.

Le montant du prêt pour la station s'élèverait à 200 000 euros pour les travaux et un prêt relais de 300 000 euros pourrait être aussi contracté dans l'attente du versement des subventions qui ont été accordées pour ce projet.

### **ECOLE**

Christine Palluet prend la parole et informe que deux nouveaux agents, Yvette Guenat et Sandrine Labrosse, ont été recrutées et viennent remplacer Justine et Laetitia.

La rentrée s'est bien passée avec 85 élèves.

Le nettoyage d'automne en partenariat avec les centres Leclerc aura lieu le 25 septembre prochain

Elle informe que le Département propose à une classe de chaque école une visite thématique gratuite de  $\frac{1}{2}$  journée entre le 15 septembre et le 18 décembre. Il appartiendra à chaque école de contacter la Direction de la Culture du Département. Le courrier a été transmis à la Directrice.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

1°)

**DELIBERATION N° 2020-053 / 14 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Sa composition doit être fixée par le Conseil Communautaire.

Par délibération n°2020/n°077 du 25 juin 2020, le Conseil Communautaire de Charlieu Belmont Communauté a approuvé le nombre de membres de la CLECT à un titulaire et un suppléant par commune.

Chaque commune doit désigner leurs délégués.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** comme délégués CLECT pour la commune de Le Cergne  
**Monsieur Yves DECHAVANNE, Titulaire**  
**Monsieur Cyril CLAIR, suppléant**

2°)

Mme le Maire présente les RPQS service public d'assainissement non collectif et RPQS traitement et valorisation des boues de la communauté de communes.

3°)

Mme le Maire informe du mail reçu de la communauté de communes concernant la carte touristique du territoire qui doit être actualisée. Elle propose de changer la photo de la commune et demande aux conseillers d'envoyer en mairie des photos.

### **DIVERS**

- Parole à Cyril CLAIR qui fait le point sur les travaux de sectorisation

Mme le Maire

- Informe des incivilités sur la station d'épuration route de Cours
- Parle de l'ambrosie
- Parle de la fibre optique
- Evoque des problèmes entre riverains

- Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15
-